6365

ADDITIF INSECTICIDE pour INCOPORATION DIRECTE dans les PEINTURES UTILISATION PROFESSIONNELLE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de noyaux actifs insecticides, agents favorisant l'action insecticide

Permethrine 175 g/Kg

Directive 98/8 CE : usage biocide entrant dans la catégorie TP18

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE : Liquide. . ASPECT : Limpide.

. COULEUR : Sans ajout de colorant, pratiquement incolore.

. MASSE VOLUMIQUE : 960 g/l +/- 20 g/l.

. REACTION CHIMIQUE : Neutre.

. POINT D'ÉCLAIR : 31 °c – Afnor coupe fermée

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Compatible avec de nombreux types de peinture synthétiques, vinyliques, acryliques, en phase solvant ou en phase aqueuse.
- . A base de pyréthrines, stable à la chaleur ou à la lumière : effet de rémanence insensible aux conditions d'ambiance ou aux expositions à la lumière
- . Conditionné en flacon dose permettant d'obtenir facilement la dose minimum de matière insecticide active par m² de surface peinte.
- . Noyau actif insecticide agissant par contact et par ingestion, action polyvalente sur différents insectes.
- . La fonction insecticide s'apporte dans la couche de finition de peinture.

















MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Comme tout additif effectuer préalablement un test de compatibilité sur un petit volume avant application totale
- . Incorporer un flacon dose de 50 ml de concentré pour 5 kilos de peinture.
- . Ajouter progressivement en remuant soigneusement à l'aide d'une spatule ou d'une hélice à peinture afin de favoriser une dispersion homogène dans toute la peinture.

NOTA: la dose de 50 ml pour 5 kg de peinture assure l'apport suffisant en matière active insecticide au m² de surface peinte.

RECOMMANDATIONS



Contient du et du 3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-DIMETHYLCYCLOPROPANE CARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE. Peut déclencher une réaction allergique.



i. irritant une reaction allergiqu

l'environnement

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraı̂ner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 10 Inflammable.

S 24 Eviter le contact avec la peau. S37 Porter des gants appropriés.

S 61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de

securité.
S 60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

. Conserver hors de la portée des enfants. Ventiler convenablement les lieux de l'application pendant l'utilisation. Conserver dans un endroit frais et ventilé, loin de toute source d'ignition, à l'écart des denrées alimentaires et de la lumière. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Utiliser des gants, lunettes, matériels de protection appropriés lors de la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec les yeux / la peau. Se laver les mains à l'eau et au savon après chaque utilisation. Ne pas rejeter à l'égout : toxique pour les animaux à sang froid (poissons, etc). Ne pas appliquer sur les petits animaux domestiques, ni sur les personnes ou supports sensibles. Comme pour toutes les préparations insecticides, protéger les denrées non hermétiquement emballées pendant l'application.

NE PAS rejeter dans l'eau (dangereux pour la faune aquatique), ne pas pulvériser sur les abeilles ni à proximité d'aquarium.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA: Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.